



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INFO RAPIDE

Destinataires :

- .Bureau national
- .Fédérations
- .URI
- .UD
- .Secrétaires confédéraux

N° 69 du 8 octobre 2020

Retraites complémentaires : Revalorisation des valeurs de service et d'achat et situation financière de l'Agirc-Arrco

Ce jeudi 8 octobre, le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco était amené, comme chaque année, à définir l'évolution de la valeur de service du point (qui détermine celle des pensions des retraités) ainsi que sa valeur d'achat (qui détermine l'acquisition de droits par les salariés).

L'accord de 2019 pose le cadre dans lequel le conseil d'administration doit prendre sa décision. Il stipule que la valeur de service évolue au même rythme que le salaire annuel moyen, mais diminué d'un « coefficient de soutenabilité » pour tenir compte du déséquilibre démographique de l'Agirc-Arrco. L'accord prévoit également une règle supplémentaire selon laquelle la valeur de service ne peut pas diminuer, afin d'empêcher toute diminution des pensions complémentaires versées.

Cette année, en raison de la crise sanitaire et économique, le salaire moyen va baisser d'environ 6%. En application des règles ci-dessus, le conseil d'administration a donc décidé d'**une revalorisation nulle de la valeur de service**. Pour l'année 2020, les pensions du régime complémentaire ne vont pas diminuer, contrairement au salaire moyen, mais elles ne vont pas augmenter non plus. Cette décision prise pour l'année 2020 n'est pas à confondre avec une possible revalorisation selon l'inflation de la retraite de base qui va concerner l'année 2021.

Concernant la valeur d'achat, l'accord de 2019 stipule qu'elle évolue également comme le salaire moyen, afin de garantir les droits à la retraite constitués par les cotisations. Les partenaires sociaux veulent cependant éviter une baisse de cette valeur en 2020 qui pourrait être suivie d'une augmentation toute aussi forte en 2021

en cas de reprise économique. C'est pourquoi ils ont décidé que **la valeur d'achat restera à son niveau actuel à titre provisoire et que sa revalorisation sera repoussée aux premiers mois de l'année 2021** selon l'évolution de la situation économique.

Le propre de cette situation est d'être pour le moment très instable et les inconnues demeurent nombreuses. C'est pourquoi les partenaires sociaux ont fait **le choix de la prudence afin de protéger le régime à moyen terme mais aussi les pensions complémentaires versées aux retraités.**

L'Agirc-Arrco dispose, par ailleurs, de réserves assez conséquentes pour faire face à la situation, à la fois pour l'année 2020 (baisse de recettes liées à la hausse du chômage et au recours accru à l'activité partielle) et pour les années à venir, compte tenu des impacts à moyen terme de la crise économique. Toutefois, ces réserves vont diminuer et d'ici quelques années, elles devraient passer en dessous du seuil minimal que le régime s'est donné. Constatant cette perspective, **le Conseil d'administration a donc décidé de faire valoir son droit d'alerte auprès des organisations syndicales et patronales afin qu'elles se saisissent de la question du niveau des réserves.**